

Concours d'adjoint administratif territorial

Par **Jull**, le **19/05/2021** à **12:45**

Bonjour , je demande de l'aide sur cette sujet : Comment préparer le concours d'adjoint administratif territorial ?

Merci de votre réponse

Par **Jeanluc95**, le **20/05/2021** à **11:21**

Bonjour,

Le concours d'adjoint administratif territorial fait partie de la fonction publique territoriale. Pour pouvoir participer aux concours de la fonction publique, le règlement interne permet aux candidats de se présenter soit par le concours d'adjoint administratif territorial, soit par le concours externe ou par la voie du recrutement sur troisième concours.

Il s'agit d'un concours de la fonction publique, et donc, pour être admissible à ce concours, chaque candidat doit :

Être de nationalité française ou être ressortissant européen,
Jouer de ses droits civiques et ne faire l'objet d'aucune condamnation qui serait incompatible avec la fonction objet du concours.

Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou d'une qualification reconnue équivalente.

Être âgé de plus de 16 ans

Être physiquement apte à exercer la fonction publique.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/05/2021** à **07:15**

Bonjour

Un grand merci à Jean-Luc pour sa réponse.

Je me suis juste permis d'enlever le lien publicitaire "caché".